

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

AFFICHÉ LE 16 OCTOBRE 2018

CS-181015-03

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 13
- Absents : 01
- Pouvoirs : 00

CS-181015-03 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil dix-huit, le quinze octobre à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le huit octobre deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- Mme. Ghislaine GUILLEN (S)
Suppléante de M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

LES ABSENTS :

- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves *Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire
de la Seudre*

° ° ° °

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL
DU 15 OCTOBRE 2018**

CS-181015-03 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°CS-171214-13 du 14 décembre 2017 ouvrant le poste de Directeur du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre au grade d'ingénieur, emploi de catégorie A de la filière technique,

Vu la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre signée le 12 janvier 2018 et approuvée par délibération n°CS-171214-6 du 14 décembre 2017 prévoyant en son article 5 le transfert d'un agent du Département,

Considérant que l'agent transféré par le département est titulaire du grade de technicien territorial principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie B de la filière technique,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste ouvert au grade d'ingénieur, emploi de catégorie A de la filière technique et en ouvrant le poste de directeur du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre au grade de technicien principal 1^{ère} classe, emploi de catégorie B de la filière technique,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

D É C I D E

- 1°) de supprimer le poste ouvert au grade d'ingénieur, emploi de catégorie A de la filière technique,
- 2°) d'ouvrir le poste de directeur du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre au grade de technicien principal 1^{ère} classe, emploi de catégorie B de la filière technique,
- 3°) d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la Seudre,



Jean-Pierre TALLIEU